

Alliance pour la Jeunesse Audoise (AJA)

Charte commune¹

Cette charte pose les grands principes partagés. Elle pourra être adaptée par la suite selon l'organisation et le mode de fonctionnement que l'AJA décidera de mettre en place et qui apparaîtra en annexe.

1. Les défis communs à relever

Les membres de cette alliance, dénommée Alliance pour la Jeunesse Audoise (AJA) s'engagent collectivement pour agir de façon concertée, mutualisée et systémique sur toutes les formes de vulnérabilité et de précarisation des jeunes audois et de soutenir les processus d'autonomie des jeunes.

2. Indicateurs à l'origine de la démarche :

Taux de scolarisation des jeunes audois (2019)

	Aude	Occitanie	France hexagonale
Taux de scolarisation des 15-17 ans	93,5	95,4	95,9
Taux de scolarisation des 18-19 ans	63,7	77,8	77,6
Taux de scolarisation des 20-24 ans	23,3	43,4	41,6

Jeunes non scolarisés et sans diplôme (2018)

	Aude	Occitanie	France hexagonale
Part des jeunes de 15-17 ans non scolarisés sans diplôme (en %)	5,5	3,8	3,4
Part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés sans diplôme	14,7	9,1	9

Jeunes ni en emploi ni en formation (2019)

	Aude	Occitanie	France hexagonale
Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation en %	22,6	17,4	15,9

¹ Version 2/2023, relue et amendée par l'ensemble des membres de l'AJA lors du premier séminaire du 23 juin 2023

Les niveaux de formation des jeunes (2019)

- Part des jeunes avec un bas niveau de formation parmi l'ensemble des jeunes non scolarisés de la classe d'âge

En %	Aude	Occitanie	France hexagonale
15-19 ans	52,2	47,2	44,8
20-24 ans	19	16,9	16,5

- Part des jeunes avec un haut niveau de formation parmi l'ensemble des jeunes non scolarisés de la classe d'âge

En %	Aude	Occitanie	France hexagonale
20-24 ans	21,1	28,2	29,6

La parentalité précoce (2018)

- 12% des jeunes femmes (18-24 ans) ont au moins un enfant à charge 6,7% Occitanie, 6,8% France
- 37% d'entre elles élèvent seules leur.s enfant.s.
- 40% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté

3. Les constats partagés, à l'origine de la démarche² :

- Des moyens en direction de la jeunesse importants mais :
 - Dans un déploiement cloisonné (notion de dispositifs)
 - Inscrits dans une action publique structurée autour d'appels à projets qui participent à créer une logique davantage concurrentielle plutôt que complémentaire
 - Parfois fonctionnant en doublon
 - Pas toujours très visibles pour les jeunes concernés
- Des partenaires actifs, inscrits sur le(s) territoire(s) mais :
 - Absence d'actualisation de l'information des actions mises en œuvre
 - Manque de lien tant au niveau départemental qu'infra-territorial
 - Émiettement des moyens
- Identité culturelle locale forte et attachement au territoire mais :
 - Frein à la mobilité dans la projection d'aller ailleurs
 - Associé à des problèmes pratiques de mobilité
- Des emplois (dont une part non pourvue) mais :
 - Un tissu économique fragile
 - Des disparités territoriales très fortes
- Une adhésion des jeunes aux propositions, du talent, un engagement, de la créativité mais :
 - Manque de connaissance des besoins des jeunes, particulièrement des « invisibles »
 - Manque d'articulation avec les capacités et les volontés des jeunes

² Ces constats partagés sont le résultat des concertations organisées avec le Creai-Ors au printemps 2021 dans le cadre de la phase I (diagnostic) de la démarche.

4. Objet de la coopération

Ce pacte de l'alliance s'inscrit dans une volonté de construire une stratégie et politique territoriale en faveur des jeunes, mobilisant l'ensemble des acteurs intervenant de près ou de loin en faveur de la jeunesse. Ceci en articulant les différentes compétences en la matière.

Il s'agit de dépasser les freins existants, et notamment la sectorisation et le cloisonnement de l'intervention publique et privée en direction des jeunes. Les acteurs rassemblés ont émis des constats en ce sens et exprimé la volonté de travailler ensemble.

Cette alliance vise à produire des actions concrètes sur le territoire audois.

Cette démarche collective entend agir en premier lieu sur les situations de vulnérabilités, avec une double approche : « la vulnérabilité supposée des jeunes concernés couvre à la fois la fragilité des individus et les processus sociaux qui rendent les personnes vulnérables »³.

Collectivement nous faisons le pari, que si nous travaillons mieux ensemble, nous serons plus efficaces pour agir avec et auprès des jeunes dans l'Aude. Nous souhaitons passer de l'action de chacun à l'interaction entre tous.⁴

Par notre démarche, nous apportons notre contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, et particulièrement à l'ODD 17 qui porte sur le partenariat.

5. Des principes de cette alliance

Nous considérons que l'intérêt des jeunes est ce qui nous unit et guide et légitime nos actions et réflexions.

Pour ce faire, nous sommes prêts à réfléchir, dans un premier temps dans le cadre de l'expérimentation, à toute évolution de notre organisation, qui pourrait concourir à une évolution positive de l'accompagnement des jeunes.

Nous reconnaissons que nos façons de faire et de travailler ensemble sont à remettre en question pour favoriser « leur capacité à créer les conditions pour faciliter et soutenir des logiques de décroisement et de changement de posture⁵ » et que la mise en question n'est pas une remise en cause, et acceptons d'interroger nos pratiques.

Nous reconnaissons l'expérimentation comme un processus inhérent à notre démarche d'alliance.

L'engagement dans la démarche repose sur la libre adhésion de chaque structure et son souhait de participer à ce projet collectif. Cet engagement ne conditionne pas les partenariats bilatéraux (et les financements qui s'y rapportent) actuels ou futurs.

Aussi, les principes de confiance, d'écoute et de respect vont guider l'action. En cas de désaccords, nous choisissons de mettre au travail ces désaccords jusqu'à trouver des réponses qui conviennent au plus grand nombre, en prenant en compte les contraintes des uns et des autres, et en essayant de les dépasser collectivement.

³ Source : *les « jeunes vulnérables », essai de définition*. Valérie Becquet - dans *Agora débats/jeunesses 2012/3 (N° 62)*, en référence à ROY S., « De l'exclusion à la vulnérabilité », in CHATEL V., ROY S. (dir.), *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy (Canada), 2008, pp. 13-34

⁴ Expression empruntée à « Le Rameau »

⁵ Avenel C., « L'aller-vers » au cœur des métamorphoses du travail social, *Revue de droit sanitaire et social RDSS* (n° 4, juillet-août 2021), pp.713-727



La coopération permet à chacun de s'enrichir de l'expérience des membres actifs et partenaires associés, et développer de nouveaux modes d'interventions et dispositifs répondant au mieux aux besoins des jeunes.

Quelques principes ont été reconnus comme essentiels par l'ensemble des participants :

- Un enjeu : un objectif commun au-delà des différences.
- Des postures : confiance, bienveillance, écoute, partage des connaissances, de la disponibilité, une éthique à afficher, égalité dans des espaces communs.
- Des volontés : sortir du cadre, accepter la prise de risque, adaptabilité, souplesse, remise en question, le droit à l'erreur.
- Un engagement : implication de la structure et des acteurs, engagements respectés des partenaires.
- Des savoirs et compétences : animer un réseau, connaissance du territoire, des éléments de langage.
- Un mode de travail : faciliter les échanges horizontaux, décloisonnés, travail en commission.

6. Organisation concrète

Chaque structure nomme une personne qui sera chargée de mettre au travail cette coopération et de faire le lien à l'intérieur de chaque institution. Elle participera aux travaux engagés dans le département de l'Aude et avoir pour cette mission des temps dédiés.

Les structures membres contribuent activement à faire vivre le projet d'alliance en investissant les différentes instances et temps de travail. Chaque structure est relais des actions menées ensemble en interne à sa structure mais aussi vers l'extérieur.

7. Cellule d'appui

Chaque partenaire pourra mobiliser la cellule d'appui à tout moment dans le cadre de coopération bilatérale, afin de résoudre une situation de blocage, une difficulté.

Ce point 7 sera à affiner ensemble en fonction de l'organisation qui se mettra en place.



Signatures